

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers Présents : 11  
Nombre de Procurations : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 66

VOTES:            Contre : 0            Pour : 17  
Date de convocation : 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° 4.4 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE DES PORTS EN RÉGIE (SPIC)

### SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

**ETAIENT PRESENTS** : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN-GOETHEM, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, délégués titulaires, Jean-François RICARD, délégué suppléant, Didier MARION, représentant

**ETAIENT ABSENTS** : Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, pouvoir à Laurent DUBOST, Patrick HUGUET, Eloïse BOURREAU-GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, pouvoir à Didier MARION, Michelle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON supplée par Jean-François RICARD

Secrétaire de séance : Christiane VAN-GOETHEM

.....

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les instructions comptables et budgétaires M4,  
**Vu** sa délibération n° 4.2 du 1<sup>er</sup> mars 2022, portant adoption du Budget Primitif 2022 des ports gérés en régie,  
**Vu** sa délibération n° 4.8 du 16 mai 2022, portant Budget supplémentaire du budget annexe des ports gérés en régie,  
**Vu** sa délibération n° 4.3 du 19 septembre 2022, portant Décision modificative n° 1 du budget annexe des ports gérés en régie,  
**Vu** sa délibération n° 4.2 du 21 novembre 2022, portant Décision modificative n° 2 du budget annexe des ports gérés en régie,

Procédant au règlement définitif du budget exécuté, établissant la balance générale pour 2022 ainsi qu'il suit :

2022 COMPTE ADMINISTRATIF	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice		131 432		324 759,99		456 191,99
	255 848,76	262 802,26	2 018 325,38	1 892 260,69	2 274 174,14	2 155 062,95
<b>TOTAL</b>	<b>255 848,76</b>	<b>394 234,26</b>	<b>2 018 325,38</b>	<b>2 217 020,68</b>	<b>2 274 174,14</b>	<b>2 611 254,94</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		138 385,50		198 695,30		337 080,80
<b>TOTAL</b>		<b>138 385,50</b>		<b>198 695,30</b>		<b>337 080,80</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>138 385,50</b>		<b>198 695,30</b>		<b>337 080,80</b>

Après examen, le compte administratif 2022 du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, apparaît, en tous points, conforme au compte de gestion établi par le comptable public et qui est présenté par ailleurs.

Ne prenant pas part au vote, Madame la Présidente du syndicat mixte quitte la séance.

### LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe des ports gérés en régie du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés, comme annulés,
- **FIXE** l'excédent global de clôture du compte administratif 2022 du budget annexe des ports gérés en régie à 337 080,80 €.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,  
le 30 juin 2023

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

LA PRÉSIDENTE D  
LES PORTS DE PLA  
DE LOIRE-

Envoyé en préfecture le 05/07/2023  
Reçu en préfecture le 05/07/2023  
Publié le  
ID : 044-200091007-20230630-2023\_6\_4\_4-DE



Lydia MEIGNEN

